

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Camille Dutilly - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Pascal Valentin) - Rose Paviet (pouvoir à Xavier Urbain) - Laétitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à André Pellicier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier)

Absents : Franck Chenal - Murielle Chenal - Laurent Desbrini - Marie Martinod - Marie-Pierre Rebrassé

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

Date de convocation : 9 décembre 2022

Date publication : 22 décembre 2022

N°4 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA PLAGNE TARENTEAISE POUR LE FINANCEMENT DU CIRCUIT DE TRANSPORT INTER-URBAIN DES CHARMETTES / PLAGNE AIME 2000

Madame le Maire rappelle que depuis 2012 la commune de la Plagne Tarentaise organise un service de transport urbain de personnes depuis le hameau des Charmettes, en passant par la piste de bob et jusqu'au site de Plagne Aime 2000. Elle rappelle également que la commune participe financièrement à ce transport puisqu'il bénéficie à la clientèle séjournant à Plagne Aime 2000.

Elle note également que la commune de la Plagne Tarentaise a créé sa régie de transport le 11 juin 2018 et gère désormais en direct ce circuit.

Madame le Maire propose aujourd'hui de renouveler la convention de participation financière conclue avec la commune de la Plagne Tarentaise, pour cette saison d'hiver 2022/2023. Elle précise que la participation de la commune d'Aime-la-Plagne s'élève de manière forfaitaire à 8 500€ pour la saison.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le renouvellement pour la saison 2022/2023 de la convention conclue avec la commune de la Plagne Tarentaise pour le financement de la navette les Charmettes/Plagne Aime 2000.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING